de MM. Avis, Hanedouche, et Lays, membres du bureau de la société. M. Hennebert promène le conférencier dans une charmante allocution. Puis, M. Mistral, prenant une boîte et dénoue ici sur la « Bonne » en termes simples et pourtant éloquents, une causerie humoristique, instructive et d'un intérêt captivant. Cette causerie fut ébouliée avec un plaisir croissant par l'auditoire, religieusement attentif, et la péroration fut accueillie par de chaleureux applaudissements. Le président adressa à M. Mistral de délicieuses félicitations, remercia l'assistance nombreuse qui avait bien voulu, dans, qui était venue écouter et applaudir la bonne parole du conférencier, et annonça que le 5 avril, M. Maurette, dont le beau talent est si apprécié des Operettistes, viendra, lui, une conférence sur « La France et la Paix du Monde ».

LE CLASSEMENT

des Succursales de la Banque de France

Les succursales de la Banque de France font l'objet, tous les ans, de deux classements différents : le premier classement est établi d'après le montant total de leurs opérations, le second, d'après les résultats bénéficiaires.

D'après l'importance des opérations effectuées pendant l'année 1907, voici quelles sont les succursales qui occupent les dix premiers rangs :

Succursales	Montant total des opérations en 1907 (Millions de francs)
Lyon	1120
Marseille	900
Lille	823
Le Havre	808
Bordeaux	565
Roubaix-Tourcoing	464
Nancy	376
Reims	314
Nantes	306
Valenciennes	305

Les neuf premiers rangs sont occupés par les mêmes succursales qu'en 1906. Valenciennes, qui occupe cette année le 10e rang, était au 13e en 1906.

Au point de vue des *résultats bénéficiaires, le classement* s'établit comme suit :

Succursales	Bénéfices (Francs)	Rang de ces succursales en 1907	Rang de ces succursales en 1906
Le Havre	2.173.758	4	4
Bordeaux	1.634.008	5	5
Marseille	2.224.379	3	2
Lille	2.183.310	2	3
Lyon	1.024.276	1	1
Lille	961.005	8	8
Roubaix-Tourcoing	955.779	9	9
Nantes	843.308	6	6
Nancy	845.458	15	15
Angers	659.448	12	13

Lyon, qui occupait le 7e rang en 1906, passe au 5e en 1907 ; Roubaix-Tourcoing passe du 8e au 7e ; Cambrai du 10e au 9e ; Angers, du 15e au 10e.

Lille recule du 5e au 6e et Nantes du 6e au 9e. Cambrai qui occupe le 15e rang par le montant de ses opérations, est au 9e par ses bénéfices, et Angers du 12e par ses opérations arrive au 10e par ses bénéfices.

Châlons-sur-Marne passe du 102e au 103e rang par le montant de ses opérations et du 80e au 78e par ses résultats bénéficiaires. Les opérations de cette succursale ont atteint, en 1907, 25.650.000 fr., contre 24.391.800 francs en 1906 et 19.324.600 fr. en 1905. Les effets escomptés figurent pour 9 077.900 fr et les opérations diverses pour 16.372.600 fr. Les bénéfices nets bénéficiaires s'élèvent à 46.569 francs contre 59.664 fr. en 1906 et 51.902 fr. en 1905.

Le bureau d'Epernay, qui dépend de la succursale de Reims, occupe le 3e rang par l'importance de ses bénéfices, sur les 51 bureaux auxiliaires. Il tenait le 2e rang en 1906 et le 1er en 1905. Ses bénéfices brute s'élèvent à 231.669 fr., contre 209.413 fr. l'an dernier, ceux du bureau de *Tourcoing* atteignent 501.672 fr. et ceux de Montrouge 463.551 fr.

Le montant des opérations effectuées en 1907 par toutes les succursales de la Banque de France se chiffre par 14 milliards 979 909 francs, contre 12.646.914.800 fr. en 1906 et 10.443.260.000 fr. en 1905. Les bénéfices nets sont sensiblement supérieurs à ceux des années précédentes, ils atteignent 29.405.205 fr., contre 19.976.302 fr. en 1906 et 15.074.037 fr. en 1905. Deux agences sont en perte : Cahors de 1.619 fr. et Mende de 10.318 francs.

Les Retraités de la Gendarmerie. — Le comité d'Arras de l'Union des retraités de la gendarmerie du Nord et du Pas-de-Calais a tenu son assemblée générale le 8 mars à l'Hôtel de Ville d'Arras, 48 membres sont présents, un certain nombre de sont excusés et plusieurs adhésions parvenues. Après avoir adopté le procès-verbal de la dernière réunion, approuvé les vœux émis par le Congrès de Nancy, pris connaissance des nombreuses lettres reçues de MM. les Sénateurs et députés de la région, qui tous ont promis leur bienveillant concours à l'œuvre entreprise par le comité et confirmé les vœux précédemment émis, la commission dans leurs fonctions, l'assemblée désigne à l'unanimité son président et son secrétaire pour, conjointement avec les délégués du comité de Boulogne-sur-Mer, représenter au Congrès de Paris, le 22 mars prochain, l'Union des retraités du Nord et du Pas-de-Calais. L'assemblée adopte ensuite les vœux suivants, qui seront présentés au Congrès :

1er vœu. — Unification des retraites des gendarmes et échelonnée par grade sans la gendarmerie pour tous ceux de la gendarmerie.

2e vœu. — 1° Que les veuves et les orphelins des gendarmes décédés en retraite proportionnelle jouissent du pénéfice de la pension.

2° Que les veuves ou orpheline des gendarmes décédés ou réformés en activité de service, jouissent du bénéfice de la pension comme de la retraite étant décédés en jouissance d'une pension d'ancienneté.

3e vœu. — 1° Que le nombre des médailles militaires destinées à la gendarmerie soient réparties de manière que les gendarmes proposés pour cette distinction, l'obtiennent, au plus tard, à vingt-cinq ans de services.

2° Qu'il soit établi un rang de contrôle à commencer par les plus âgés des retraités de 25 ans, avec le cordial n° 1, A et B, pour les médailles des gendarmes décédés leur soient réservées jusqu'à ce qu'ils en soient tous pourvus.

4e vœu. — Enfin, dans un but de solidarité, l'assemblée générale prie le comité de mettre la situation pécuniaire et morale des gendarmes en activité, soit relevée par l'augmentation de la solde et l'assimilation prochaine des sous-officiers.

Un membre présent demande la parole pour un cas personnel.

Cet ancien gendarme, à la suite d'un accident survenu à son service, a été réformé, et est le bénéfice d'un certificat de réforme n° 1 qui doit, régulièrement donner droit à la pension d'ancienneté après 25 ans de service, mais il offre mis en jouissance de cette pension, a été mis en demeure de prendre sa retraite proportionnelle. Cette obligation a malheureusement fait défaut le tache de la commission, mais il en résulte que ce gendarme a non seulement une retraite inférieure à celle à laquelle il avait droit, mais s'il venait à mourir, sa veuve et ses enfants n'auraient aucun recours et se trouveraient sans ressources.

Après échange de vues, l'assemblée a chargé ses délégués de soumettre au Congrès ce cas, qui, du reste, n'est pas isolé.

Environ 100 membres présents, après avoir voté des félicitations au camarade Chavelon, président du comité central, et des remerciements à MM. les sénateurs et députés de la région, à la presse régionale qui prête si gracieusement son concours au comité, ainsi qu'à M. le Préfet du Nord, à la mairie d'Arras, pour l'hospitalité qui reçoivent à l'Hôtel de Ville les retraités de la gendarmerie, se sont séparés, bien décidés à poursuivre dans leurs revendications jusqu'à complète satisfaction.

Officier de l'instruction publique. — C'est par erreur que dans notre numéro du dimanche 8 mars nous avons porté M. Alphonse Noel Leur comme président de la société Violiste de Douai. Cet président de société musicale qu'il faut lire M. Mérite agricole. — Le « Journal Officiel » publie jeudi matin un mouvement complémentaire pour le mérite agricole conférées à l'occasion du jeu janvier :

Est promu au grade d'officier, M. Mareuil, agriculteur à Nordpienne.

Sont nommés chevaliers : MM. Baugnies, agriculteur à Condé-sur-l'Escaut ; Déhaque à Bailleul ; Charbeux, herbager à Cartignies ; Guignez, maraîcher à Douai ; Dubart, horticulteur à Douai, en-Pévèle ; Guillemin, capitaine au 1er escadron du train des équipages à Lille ; Hourries, propriétaire à Lourches ; Isace, marchand de chevaux à Lewarde ; Pachy, ouvrier d'art à Roubaix ; Roussel, colombophile à Roubaix.

Le recrutement des magistrats. — La première session de l'examen pour le recrutement des magistrats s'ouvrira à Paris le 22 juin prochain.

L'arrêté du garde des sceaux fixant les conditions et le programme de cet examen a été publié au « Journal Officiel » le 1er mars.

Les candidats devront se faire inscrire au Parquet du Procureur de la République de l'arrondissement où ils résident.

Ils devront joindre outre leur demande d'inscription, les pièces de nature à justifier qu'ils remplissent les conditions prescrites tant par la loi du 20 avril 1810 que par le décret du 13 février 1908.

En conséquence, ils auront à produire :

1° Une expédition de leur acte de naissance ;

2° Un certificat de stage de deux ans comme avoués ;

3° Soit un certificat de stage d'une année au Ministère de la justice, ou au Parquet de la Cour de cassation, ou au Parquet d'une Cour d'appel, ou au Parquet de la Seine, ou à un Parquet de 1re classe, soit une certificat d'inscription à rédiger constatant un stage effectif de deux ans dans une étude d'avoué, soit l'attestation d'obtention d'un prix dans une Faculté de droit de l'Etat, soit la justification de la qualité de secrétaire de la conférence des avocats à la Cour de Paris.

Syndicat des courtiers en grains, graines, tourteaux, engrais et dérivés de Lille et de la région du Nord. — L'assemblée constitutive a eu lieu mercredi, à 10 heures du matin, rue de Belle-Vue. Quarante maisons étaient représentées à cette assemblée. Après l'adoption des statuts, la réunion a constitué le bureau du Syndicat. Sont qu'il suit : président, M. Auguste Crépy, de Lille ; vice-présidents, MM. A. Favier, de Lille ; Henri Dupuy, de Lille ; secrétaire, M. Benjamin Delcroix, de Lille ; trésorier, M. Poliet (maison Bernard-Wallaert, de Lille) ; assesseurs, MM. Ninive, de Lille-Moulins-Lille ; Chevresson, de Lille ; Maisonde, de Lille ; Van Ryswick, de Lille ; Bourbotte, de Lille ; Destombe, de Lille ; Legay, d'Arras ; Théo Mullier, de Lille. Le nombre des adhérents est actuellement de soixante.

Perceptrices. — M. Richard, percepteur à Vron (Somme), est nommé percepteur à Aubigny (P.-de-C.).

M. Truffier, secrétaire de la sous-préfecture de Béthune, est nommé percepteur à Vron (Somme).

M. Devulder, percepteur à Bertincourt (P.-de-C.), est nommé percepteur à Saint-Martin-lez-Boulogne (P.-de-C.).

M. Poulin, percepteur à Stenay (Meuse), est nommé percepteur à Jeumont (Nord).

Facteurs. — Ont été nommés facteurs : Dans le Nord, A. Avesque, M. Marien, à Anzin, et Jouhan.

Dans le Pas-de-Calais : à Hucqueliers, M. Mailly ; au Portel, M. Dumont ; à Saint-Venant, M. Tempremant.

DANS L'ARMEE

M. Louis, officier d'administration de 3e classe à la direction de l'artillerie de Lille, est classé à la direction de Dunkerque.

M. Bidon, lieutenant-colonel commandant le 6e bataillon d'artillerie, est classé à la direction de Dunkerque.

M. Moreigne, capitaine d'infanterie H. C., est réintégré au 73e d'infanterie.

M. Delerue, lieutenant porte-drapeau au 8e d'infanterie, passe au 1er régiment d'infanterie.

L'affectation des nouveaux sous-lieutenants (école de Saumur). — MM. Dubos, sous-officier au 12e dragons, est nommé sous-lieutenant au 6e chasseurs ; Lemerle, sous-officier au 4e cuirassiers, est nommé sous-lieutenant au 21e dragons ; de Ferron, sous-officier au 24e dragons, est nommé sous-lieutenant au 21e dragons ; Bruyère, sous-officier au 21e dragons, est nommé sous-lieutenant au 1er chasseurs ; Accoyé, sous-officier au 21e dragons, est nommé sous-lieutenant au 21e dragons ; Bidon, sous-officier au 20e dragons, est nommé sous-lieutenant au 6e chasseurs ; Kolb-Bernard, sous-officier au 21e dragons, est nommé sous-lieutenant au 8e cuirassiers.

Le certificat de bonne conduite. — Jusqu'à présent, le livret individuel faisant mention du certificat de bonne conduite, les anciens soldats libérés qui avaient égaré cette pièce ne pouvaient ni obtenir un duplicata, ni recevoir de l'autorité militaire aucune autre attestation de bons services ou de moralité.

Les livrets individuels ne mentionnant plus aujourd'hui le certificat de bonne conduite, un décret vient de prescrire que ces hommes pourront désormais obtenir des commandants de bureau de recrutement, sur demande légalisée, une attestation constatant qu'ils ont obtenu ce certificat.

Pharmaciens militaires. — M. Cordier, pharmacien major de 1re classe à l'Hôpital militaire de Lille est nommé à l'Hôpital militaire de Belvédère à Tunis. M. Lions, médecin major au 1er zouaves, est nommé au 84e à Avesnes.

LA BELGIQUE

Trois femmes broyées par un train

Charleroi, 11 mars.

Un grave accident s'est produit à un passage à niveau non gardé et situé dans la campagne de Jumet-Roubon. Trois femmes qui s'étaient engagées sur la voie sont allées, voulant se garer d'un train, se jeter sous un autre train venant en sens inverse. Les trois femmes ont été écrasées.

Carnet du Lecteur

DEUIL

A Roubaix. — On annonce la mort, à l'âge de 67 ans, de M. Jules Hazebrouck, comptable, conseiller d'arrondissement (canton Est) depuis 1894.

A Bourbourg. — Mercredi, eut lieu, au milieu d'une affluence considérable, les obsèques civiles de M. Janssoone, directeur du *Réveil de Bourbourg* et correspondant du *Progrès du Nord*. De nombreuses couronnes avaient été offertes au cortège en tête duquel était la musique de Bourbourg. Les coins du poêle étaient tenus par MM. Vendroux, maire de Bourbourg ; Lemaire, adjoint ; Mullin, maire de Gravelines ; Clément, agent-voyer principal, et Bocquet, agent-voyer.

Dans l'assistance, nous avons remarqué, en remarquant MM Dailiez, directeur du journal la *Bonne Semaille*, Courrier, du *Phare du Nord*, Charles Valentin et Spasse, du *Réveil de Bourbourg*, Fresson, inspecteur de vente du *Progrès du Nord*, de nombreux conseillers municipaux de Bourbourg et Gravelines, M. le docteur Millier, de nombreux instituteurs et instituteurs, M. Morel, secrétaire de mairie à Gravelines, M. Jolimain, commissaire de police, etc...

Au cimetière, plusieurs discours furent prononcés :

Discours de M. Charles Valentin, du « Réveil de Bourbourg »

Mesdames, Citoyens,

Permettez-moi d'adresser un dernier adieu à l'ami qui disparaît au nom de ceux qui, comme moi, n'oublierons jamais le bienfaiteur, le Maître, le collaborateur du *Réveil de Bourbourg*.

Des précieuses qualités de cœur, des sentiments généreux d'Albert Janssoone, je n'ai plus à parler, le crépuscule d'affaibli en les renouvelant, les paroles de M. le maire de Bourbourg et de M. le président de la musique. De plus, on n'est plus dans un ville naïve qu'il aimait si profondément, au milieu de cette foule nombreuse et recueillie, que j'ai besoin de rappeler ses mérites de sociétaire, de citoyen, d'ami.

Il y a neuf ans, nous fondions, Albert Janssoone et moi, le *Réveil de Bourbourg*. Au bout de peu de temps, après le décès de Théodore Cornille, nous dominions à cet organe du parti républicain l'ardeur et la vigueur qu'il a conservées.

Dans cette longue collaboration de neuf années, j'ai pu apprécier Albert Janssoone. Dévoué à ses opinions jusqu'au sacrifice, il accomplissait modestement une besogne utile à son parti, sans attendre d'autre récompense que la satisfaction du devoir accompli.

Le caractère même de ses funérailles atteste la profondeur et la netteté de ses désirs.

Et ceux qui l'ont connu dans la besogne qu'Albert Janssoone avait entreprise, qui aujourd'hui l'éloquent et suprême témoignage de la sincérité de ses convictions. C'est après tant de services rendus à ses idées, un dernier service que notre cher ami rend à son parti.

Il nous lègue un exemple de fidélité à ses principes et c'est avec respect que ses amis républicains s'inclinent devant son cercueil.

Discours de M. Valentin Urbain, maire de Gravelines

Tout le monde aimait sa bonté et je n'en parle que pour dire combien sa disparition laisse un grand vide parmi nous.

La Franc-Maçonnerie était fière de le compter parmi ses membres et je me fais l'interprète de la douleur de tous en saluant sa dépouille mortelle.

Adieu Janssoone, tes exemples seront précieusement conservés et tu vivras toujours parmi nous du souvenir fier que nous le conservons.

Plusieurs discours furent encore prononcés par le chef de la musique de Bourbourg et par M. Dolecluze, conseiller général du Pas-de-Calais.

Dernière Heure

En l'honneur de M. Brisson

Le Président de la Chambre boit à l'avenir de la jeunesse et à l'éternité de la République

Paris, 11 mars.

Après les discours de MM. Dubost, Clémenceau, Combes et Bourrat, dont nous parlions d'autre part, MM. Etienne, Delpech et Chapuis ont, tour à tour, apporté leur hommage au président de la Chambre, dont ils ont rappelé la vie parlementaire. M. Brisson, très ému, a repris le dernier la parole. Il a remercié tous ceux qui sont venus lui rendre hommage en termes si cordiaux que la salle entière a applaudi frénétiquement. Il rappelle sa jeunesse et son éducation au milieu des membres du parti républicain.

« En m'honorant, dit-il, vous avez voulu honorer la démocratie qui m'a toujours soutenu ».

Il termine en portant un toast à l'avenir de la jeunesse et à l'éternité de la République.

Une longue ovation a salué ces dernières paroles et la réunion a pris fin.

LA POLITIQUE RADICALE

Paris, 11 mars

Le groupe radical socialiste réuni sous la présidence de M. Dubief, a chargé son président de demander au président du Conseil : 1° A quelle date le gouvernement compte faire fixer au Sénat la discussion sur le rachat de l'Ouest ; 2° A quelle date il compte déposer le budget de 1909 ; 3° Quelle est la portée de sa communication devant la Commission sénatorale des retraites ouvrières. Le groupe se réunira mercredi prochain pour prendre connaissance de la réponse du gouvernement.

DÉBITANTS DE TABAC en congrès

Paris, 11 mars.

Le congrès des débitants de tabac a pris fin ce soir. Au nombre des vœux adoptés, il faut signaler ceux qui ont trait au dépôt de papier timbré dans tous les bureaux de tabac, la suppression de la vente à 5 centimes de tabac à fumer, priser et chiquer, la création d'un paquet de tabac à 0,25 sans supplément pour le paquet à 0,30.

Les congressistes demandent en outre l'apposition d'un timbre de la régie sur les boîtes d'allumettes à 5 et 10 centimes.

A PROPOS DE L'HERVÉISME

Maire contre professeurs

Le Mans, 11 mars.

En dehors de M. Deschamps, professeur au lycée du Mans, M. Tiroufneau, maire, avait mis en cause un autre professeur, M. Schacher. Celui-ci adresse au maire la lettre suivante :

Monsieur le Maire,

Je n'ai pas voulu jusqu'ici répondre à des allégations qui paraissent à la rigueur relever de la polémique électorale, et où rien non semblait avoir été jeté pour faire nombre. Je ne puis cependant les laisser passer sans protestation, aujourd'hui surtout que vous prétendez n'avoir en vue que l'intérêt du lycée.

Je m'étonne que, membre de la Ligue des Droits de l'homme depuis sa fondation puisque vous pour, vous attribuiez à l'ordre du jour du 12 octobre 1905 une portée qu'il n'a jamais eue dans l'esprit des ceux qui l'ont voté, et que lui dénie du reste formellement la déclaration suivante, présentée par moi et adoptée à une séance ultérieure. Je cite textuellement :

« La section, à l'occasion soulevée par un société étrangère de la ville du 12 octobre 1905 concernant l'affiche antimilitariste, affirme que toutes les sociétés doivent être libres et n'ai pas « entendu prendre parti pour ou contre les doctrines professées, mais émettre le vœu que les lois existantes soient appliquées. » Vœu présenté par MM. Coudere et Schacher ».

Peut-il ajouter que je ne suis pas hervéiste et que je ne l'ai jamais été ? Vous avez vous-même démenti par vos actes l'accusation que vous me lancez aujourd'hui. Elle n'a, pu que surprendre ceux qui vous ont vu présider à mes côtés aux obsèques de l'Université populaire.

Vous m'accusez certainement pas consenti à patronner ainsi, il y a quelques semaines à peine, une société dont les membres avaient accordé leur confiance à un homme imbu des « criminelles doctrines » que vous me prêtez.

Je me demande en terminant si vous avez, par des accusations au moins légères, servi les intérêts du lycée qui me sont au moins aussi chers qu'à vous.

Veuillez agréer, etc.

A. SCHACHER,
professeur au lycée, trésorier adjoint de la section manceelle de la Ligue des Droits de l'homme.

Il résulte de la lettre de M. Schacher que l'adoption du vœu du 12 octobre 1905 n'a pas été dans le trouble au sein même de la section de la Ligue des Droits de l'Homme, puisque ce professeur avait lui-même présenté une motion explicative.

Il convient de faire remarquer que cette motion ne fut pas vue ni lue pour la première fois » livrée à la presse, alors que le vœu du 12 octobre 1905 et la composition du nouveau bureau de la section avaient été communiqués par ordre aux journaux.

BOURSE DE BRUXELLES

Bruxelles, 11 mars.

Obligations. — Bruxelles 1903 126,62 — Bruxelles 1908 92,77 — Anvers 1887 100,25 — Anvers 1903 98,... — Gand 1899 82,75

Charbonnages. — Anderlues 291,... — Bernissart 95,... — Bois-d'Avroy 1,... — Charbonnages Belges 570,... — Chevalières 671,... — Courcelles-Nord 2050,... — Fontaine-l'Evêque 2140,... — Haut-sur-Sambre 710,... — Horn-Wesmes ..... — Houillères Unies 207,... — La Haye ..... — Mariemont ..... — Monceau 142,... — Nord Charleroi 262,... — Pâtience 200,... — Produits de Flénu 575,... — Sonis de Charleroi 1920,... — Gouffre 1575,... — Trieu-Kaisis 1050,... — Herlos 2051,...

Activités. — Cockerill ..... — Ougrée 1335,... — Providence 1900,... — Sarrebruck ..... — Zinc de Silésie .....

LILLE

Le Monument André

Liste de souscription N° 56

MM Membré, tailleur, 1 fr. ; Cornille, pédicure, 1 fr. ; J. Daems, joaillier, 1 fr. ; Leroy, employé, 2 fr. ; Anonyme, 1 fr. ; Willem, négociant, 3 fr. ; Mulle-Fédon, négociant, 5 fr. ; Ghesquier, peignes, 2 fr. ; Coustenoble, 0 fr. 50 ; Boutry, voyageur, 1 fr. ; E. Grandel, propriétaire, 2 fr. ; H. Fouchart, 0 fr. 50 ; Mlle Naessens, 0 fr. 50 ; MM. César Parent, fabricant de coulis, 2 fr. ; Mlle Fouchart, 0 fr. 25 ; MM. Jules Hirsch, tissus, 2 fr. ; R. Telliez, ancien juge, 5 fr. ; Anonyme, 1 fr. ; Spinarte, cheviller, 1 fr. ; Anonyme, 1 fr. ; Elie Zeurick, tailleur, 1 fr. ; Anonyme, 1 fr. ; id., 0 fr. 50 ; id., 1 fr. ; Monnerd, 0 fr. 50 ; Danjou, 0 fr. 50 ; Emile Carlier, bijoutier, 0 fr. 50 ; Anonyme, 0 fr. 25 ; Lenfant, 0 fr. 50 ; Pagnies, épicier, 1 fr. ; Dallongeville, 1 fr. ; Holbert, chapelier, 1 fr. ; Hermand, 0 fr. 50 ; Debock, 0 fr. 50 ; Albeck, 0 fr. 50 ; Delesalle, filateur, 5 fr. ; veuve Huyge, 0 fr. 50 ; MM. Marotte, 0 fr. 50 ; Delannoy, épicier, 1 fr. ; Linsele, cafetier, 1 fr. ; G. Vigile, 0 fr. 50 ; H. Tourmentier, cafetier, 0 fr. 50 ; Illisible, estaminet, 0 fr. 50 ; Herbert, maréchal, 0 fr. 50 ; F. Legrand, receveur de rentes, 1 fr. ; A. De Graeve, dentiste, 1 fr. ; Quintard-Brasseur, lingerie, 2 fr. ; Anonyme, 1 fr. ; Achille Desaval, secrétaire général du Bureau de Bienfaisance, 2 fr. ; Deroulède, huissier, 2 fr. ; Mme Desplanque, repasseuse, 0 fr. 50 ; Anonyme, 1 fr. ; MM. Samé-Hennebaux, cafetier, 0 fr. 50 ; Anonyme, 0 fr. 50 ; Anonyme, 0 fr. 50 ; H. Noël, serrurier, 0 fr. 50 ; A. Bigotte, négociant, 5 fr. ; Théo Spille, estaminet, 0 fr. 50 ; E. Verhaeghe, 0 fr. 50 ; Anonyme, 0 fr. 75 ; A. Verhaeghe, estaminet, 0 fr. 50 ; J. Verhaeghe, tabac, 1 fr. 25 ; J.-B. Sauvage, estaminet, 1 fr. ; P. Pagant, restaurateur, 1 fr. ; O. Becker, boulanger, 1 fr. ; D. Duvivier, estaminet, 0 fr. 50 ; Camille Hazebrouck, estaminet, 0 fr. 50 ; souscriptions diverses de 0 fr. 25 ; 0 fr. 50 ; Anonyme, 0 fr. 50 ; P. Villain et fils, tonneliers, 1 fr. ; Anonyme, 0 fr. 50 ; Mlle Beun, rentière, 1 fr. ; Blanquart-Thomas, négociant, 2 fr. ; A. Pémy, rentier, 2 fr. ; veuve Lees, blanchisseuse de tulle, 2 fr. ; MM. Ch. Polvèche, relieur, 1 fr. ; G. Leclercq, doreur, 1 fr. ; Mlle Pronvost, rentière, 1 fr. ; Anonyme, 0 fr. 50 ; MM. Devaux, retraité, 2 fr. ; B. Desbèves, estaminet, 0 fr. 50 ; Debrock, estaminet, 0 fr. 50 ; Verbrugghe-Delaferrière, boucher, 1 fr. ; G. Lalau, épicier, 0 fr. 50 ; Ch. Tièvre, épicier, 1 fr. ; R. Olivier, épicier, 0 fr. 50 ; Georges Dehaudt, architecte diplômé, 5 fr. ; Anonyme, 1 fr. ; Serret, tapissier, 0 fr. 50 ; Pire-Leignel, cabaretier, 0 fr. 50 ; Anonyme, 0 fr. 50 ; Marcel, Canon d'Argent, Lambersart, 1 fr. ; Anonyme, 0 fr. 50 ; Hublot, cabaretier, 0 fr. 50 ; E. Quillot, serrurier, 0 fr. 50 ; Tesse-Boudou, négociant, 5 fr. ; Anonyme, 0 fr. 50 ; souscriptions diverses de 0 fr. 10, 0 fr. 15, 0 fr. 25 et 0 fr. 50 : 8 fr. 65. — Total : 118 fr. 55. — Total des listes précédentes : 8.624 fr. 75. — Total à ce jour : 8 743 fr. 30.

Les souscriptions sont reçues au secrétariat, 39, rue Basse, et à la caisse de l'imprimerie Danel, 93, rue Nationale.

La brigade mobile à l'œuvre

Il y a quelques jours, un vol de fils télégraphiques était commis en gare de Phalempin. La brigade mobile en fut avertie et ouvrit une enquête au cours de laquelle des soupçons se portèrent sur trois individus, repris de justice, habitant le Marais-de Wattignies. M. Glabèke, commissaire-adjoint à la brigade, s'est rendu mercredi au Marais de Wattignies dans le but de perquisitionner au domicile des individus suspects. S'il n'a point découvert les fils recherchés, M. Glabèke a saisi, chez l'un des trois compères, deux pièces de velours, valant 150 fr., et un sac de paquets de chicorée. Cette trouvaille élargit considérablement l'affaire. Il est clair que l'on se trouve en présence d'individus qui font du vol une profession et pour lesquels tout est bon. Il n'est peut-être point hélas de se demander si les trois individus de Wattignies ne sont point sans accointance avec la bande des voleurs de Lens.

Quoi qu'il en soit, M. Glabèke estime important le résultat de son déplacement, puisque dans la soirée il a repris le chemin de Wattignies, dans le but de continuer sa perquisition et qu'il s'est muni, pour ce second voyage, d'un mandat d'amener qu'il était allé tout exprès chercher au parquet. Il est probable qu'à l'heure actuelle les trois individus soupçonnés ont fini de jouir d'une liberté qu'ils employaient mal.

Encore des voleurs de métaux

Il y a quelques jours, un vol de glissières et coussinets avait été commis dans les ateliers situés rue Marquilies, de M. Chivoret, mécanicien, 183, boulevard Victor-Hugo. Nous avons dit que M. Ponnavoy, commissaire du 1er arrondissement, avait ouvert une enquête. Elle vient de se terminer par l'arrestation des coupables, survenue dans les circonstances suivantes :

Les agents de sûreté Stequelbout et Grave qui avaient été chargés des recherches, faisaient des visites de chiffonniers, lorsque mardi matin, ils remarquèrent chez M. Lenfant, rue Montagne, une dizaine de kilos de bronze, représentés précisément par ces coussinets. Ils s'informèrent de la provenance de ces métaux et apprirent qu'ils avaient été vendus par un autre brocanteur, M. Léchevin, rue des Postes. Les agents se rendirent chez Léchevin qui leur dit que le premier vendeur était un nommé Jean-Baptiste Prieur, charretier, demeurant rue des Postes. Entre-temps, M. Chivoret, prévenu, avait reconnu sa propriété. Prieur fut donc arrêté et conduit devant le commissaire du 7e arrondissement qui l'interrogea. Il convint nier, il nagea, comme on dit, le morceau, déclara que s'il avait vendu, il n'avait pas volé et désigna le principal coupable : François Desmel, 50 ans, démolisseur, demeurant, 26, rue de l'Abriseau, et employé chez M. Chivoret.

Desmel, arrêté à son tour, ne nia point.

Les deux amis ont été déférés au Parquet.

UNE BONNE OCCASION

M. Porcher, épicier, rue de Douai, 34, avait abandonné pour un instant devant son domicile, deux cuves en tôle galvanisée. Quelqu'un passa, qui n'était pas honnête, et les cuves disparurent. Le propriétaire a porté plainte.

EN PRISON, LE VOLEUR !

En vertu d'un mandat d'arrêt de M. Coupillaud, juge d'instruction, la police de sûreté a procédé, avant-hier, rue de la Vignette, à l'arrestation du nommé Georges Derache, 36 ans, journalier, sans domicile fixe, inculpé à la fois de vol et d'infraction à un arrêté d'expulsion.

FACHEUSE HABITUDE

Mardi soir, vers cinq heures et demie, Mme Reiffaire, demeurant rue Saint-Genois, 31, en voulant, sur la Grande-Place, descendre à la marche d'un car A est tombée sur le pavé. Mme Reiffaire ne s'est heureusement lait que des contusions sans gravité.

LE COUP DE PARAPLUIE

Mme Minet, née Marthe Bureau, demeurant avenue des Lilas, 22, assistait, mardi matin, vers onze heures, à une messe d'enterrement que l'on célébrait à l'église Saint-Maurice. Comme le temps était incertain, Mme Minet s'était munie d'un parapluie qu'elle déposait en entrant dans l'église près de son prie-Dieu. Elle venait de se rendre à l'offrande quand à son retour, elle constata avec stupéfaction que son parapluie, qui était de style empire et de très grande valeur, avait été remplacé par un vieux pépin ne fonctionnant plus. La victime de ce vol s'est hâtée de porter plainte.

LE CORDONNIER EST PARTI

M. Hiard, fabricant de chaussures, rue Jean-Bart, 34, avait confié à Jules Wilkin, 30 ans, cordonnier, rue d'Austerlitz, 43, des fournitures et des formes servant à confectionner les chaussures. Etonné de ne plus revoir son employé, M. Hiard se rendit à son domicile et fut tout étonné d'apprendre que Wilkin avait pris la fuite sans laisser « n'adresse. La police recherche ce personnage indélicat.

TENTATIVE DE SUICIDE

Mercredi, vers dix heures du soir, les passants remarquaient au coin de la rue des Robleds et de la rue Saint-Augustin, une femme aux allures étranges. Soudain on vit cette femme s'affaisser avec un grand cri, en lâchant un flacon dont elle venait d'absorber le contenu : de la teinture d'iode. On se porta à son secours. Pendant que des gens de bonne volonté transportaient la désespérée à la pharmacie Riches, l'agent Montigny allait en hâte prévenir le docteur Hachstetter. Grâce à la diligence de l'agent et à la rapidité avec laquelle le médecin accourut, la femme reprit rapidement ses sens. Quelques instants après elle pouvait regagner à pied son domicile. Cette désespérée est une nommée Marguerite Hopkinson, 28 ans, coutumière, demeurant, 6, rue Louis Nique. Elle voulait mourir parce que son ami l'avait abandonnée.

SAVON DU CONGO D'ancheur du teint Victor VAISSIER

VOL DE BIJOUX

Deux ouvriers avaient été mis, vendredi et samedi, à la disposition de Mme Veuve T..., 1, rue d'Arras, pour procéder au déménagement du domicile qu'elle occupait précédemment, rue Colbert. Au cours des travaux, une montre d'homme en or et une montre de dame en argent, valant ensemble 400 francs, disparurent. Un seul des ouvriers pouvait être soupçonné. Mme veuve T..., le désigna au commissaire du 7e arrondissement, qui après enquête, procéda, mercredi, à son arrestation. Il s'agit du nommé Jovin Boucher, 41 ans, déménageur, demeurant, 34, rue Adolphe-Werquin. Il a été déféré au parquet.

JE M'EMABILLE CHEZ BELLENGUEZ Rue Liberté, 41, Lille Complets à mes. 30 fr. Pardessus à mes. 25 fr.

AU MUSÉE DE LILLE

La Société des Sciences de Lille, dans une de ses dernières séances, a voté une somme de cinq mille francs pour la publication d'un important ouvrage luxueusement édité, consacré tout entier au Musée de Lille. Cet ouvrage, véritable œuvre d'art, comprendra notamment des planches artistiques, reproduisant les tableaux les plus célèbres de notre musée. Ceouvrage sera un monument à la gloire de notre musée, un des plus importants de province, comme on sait.

AU PARQUET

Employé indélicat

Joseph Raminy, demeurant rue Roland, 50, inculpé d'abus de confiance au préjudice de son ancien patron, M. Sendera, blanchisseur à Canteleu, et qui, ces jours dernier, se constitua prisonnier, est renvoyé devant le tribunal correctionnel. Il comparaîtra à l'audience du 19 mars et sera défendu par Me Adam.

L'amour des voyages

M. Codron, juge d'instruction, vient de terminer son enquête sur la fugue du jeune Rousseau, de Roubaix, lequel chargé par son patron, M. Mousset, d'aller toucher une somme de 5000 fr., empocha l'argent et se rendit à Paris. La famille ayant complètement désespéré M. Mousset, M. Codron a rendu une ordonnance de non-lieu en faveur de Rousseau.

Briquetier peu scrupuleux

Armand Delestrain, 24 ans, briquetier à Roubaix, inculpé d'un vol de portemonnaie au préjudice de son patron, M. Debouchelle-Vandorpe, comparaîtra devant le tribunal correctionnel à l'audience du 19 mars.

LE JURY D'EXPROPRIATION POUR L'ENTRÉE DU BOULEVARD ET LE THEATRE

Voici la composition du jury qui se réunira à Lille, ce mars, en vue des expropriations nécessitées par l'entrée du grand boulevard à Lille et le Théâtre :

MM. Théliez, charbons, à Armentières ; Fauvergue, négociant en bière à Armentières ; Leroy, brasseur à Salomé ; Delplanque, négociant à Hellemmes ; Degouy, rentier à Lille ; Bocquillon, rentier à Roubaix ; Tiberghien, rentier à Tourcoing ; Tiberghien, de tissus à Lille ; Vaissier, rentier à Roubaix ; Dechy, employé à Hellemmes ; Lepoutre, fabricant de tissus, à Roubaix ; Jonville, négociant à Roubaix ; Cordonier, rentier à Gondecourt ; Dupont, négociant à Lille ; Mourmont, négociant à Roubaix ; Loridan, industriel, à Halluin ; Thellier, propriétaire à Haubourdin ; Papin, changeur, à Lille ; Mahieu, employé à La Madeleine ; Honore, distillateur, à Thumeries ; Hoonder, agriculteur à Wattignies.

DISTINCTION HONORIFIQUE

Nous relevons dans la promotion d'officiers de l'instruction publique, le nom du peintre lillois M. Georges Dilly.

Pour se guérir et se préserver des Rhumes, Toux, Bronchites, Enf